

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 21/973 :**

Vote de subvention à l'Association Réunion Demain

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

**ABSENTS :**

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Accusé de réception en préfecture  
N° 974 219740 69 20221114-21-973-DE  
Date de transmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Michel FONTAINE

**Affaire n°21/973 : Vote de subvention à l'Association Réunion Demain.**

*Sports - Direction Générale des Services à la Population*

Le Maire informe l'Assemblée que la collectivité a été sollicitée pour une demande d'aide financière dans le cadre de l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du « Trail Urbain de Saint-Pierre » organisée par l'Association Réunion Demain.

Le parcours tracé par l'association, traverse divers quartiers et le centre-ville de Saint-Pierre. Cet évènement participe pleinement à l'animation de la ville.

La manifestation se déroulera le samedi 19 Novembre 2022.

Au regard du dossier et de la couverture médiatique liés à cet évènement, il y a lieu de soutenir la manifestation en accordant à l'Association Réunion Demain une subvention de 2 000 €.

Compte tenu que la manifestation sera implantée sur le quai nord du port Lislet Geoffroy, il y a lieu de mettre à disposition une logistique nécessaire pour son déroulement (Tables, bancs, chapiteaux, barrières, coffrets électriques, podium,) en fonction de la disponibilité.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VOTER** une subvention de 2 000€ en faveur de l'association Réunion Demain.
- **De DIRE** que les crédits seront inscrits sur la ligne budgétaire : 40 6574 24-RE 22000068.
- **De L'AUTORISER**, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

